



Création

Le SESSAD de Grenoble est ouvert depuis mars 2000 et agréé depuis juin 2002.

Le service est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 2013.

Public accueilli

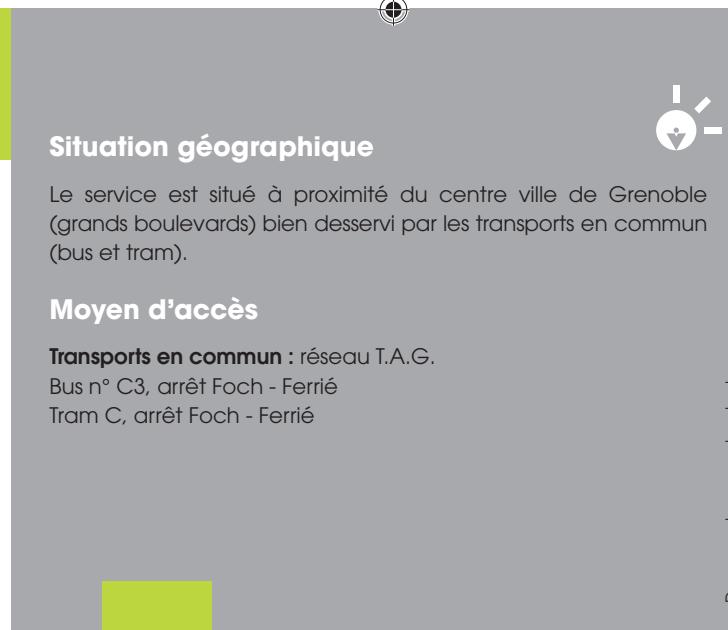
Le SESSAD de Grenoble est un service médico-social, spécialisé dans l'accueil et le suivi d'adolescents de 12 à 20 ans présentant des troubles de la personnalité et du comportement et connaissant des difficultés importantes d'investissement de la scolarité et des apprentissages.

Capacité

Le Sessad a une capacité d'accueil de 40 jeunes garçons et filles.

L'admission

L'orientation est proposée par la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie). L'admission est prononcée après un (ou plusieurs) entretien avec le jeune et sa famille.



Situation géographique

Le service est situé à proximité du centre ville de Grenoble (grands boulevards) bien desservi par les transports en commun (bus et tram).

Moyen d'accès

Transports en commun : réseau T.A.G.

Bus n° C3, arrêt Foch - Ferrié

Tram C, arrêt Foch - Ferrié

Novembre 2015

Document non contractuel



Service d'Éducation
Spéciale et de Soins
à Domicile

SESSAD de Grenoble



OVE - SESSAD de Grenoble
8 rue du Général Ferrié (2^e étage)
38100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 12 97 70
Fax : 04 76 12 97 79
sessad.ferrie@fondation-ove.fr

Directeur : **Bruno MINSSIEUX**
bruno.minssieux@fondation-ove.fr

Directeur adjoint, responsable sur site :
Alain MONNOT
alain.monnot@fondation-ove.fr

Équipe interdisciplinaire composée de :
Un directeur adjoint - Des médecins psychiatres
Des psychologues - Des éducateurs spécialisés
Un orthophoniste - Une psychomotricienne
Une assistante sociale - Une secrétaire
Un agent de service.

www.fondation-ove.fr

www.studiooveo.fr Photos : Fondation OVE





SESSAD de Grenoble

Les missions

- Accompagner l'adolescent inscrit dans les structures ordinaires d'enseignement et lui permettre, malgré ses symptômes, et dans la mesure du possible, de rester dans son environnement familial, scolaire, social.
- Accompagner des jeunes gens engagés dans une démarche d'insertion professionnelle soit par le biais de la formation professionnelle par alternance, soit en lycée professionnel, soit dans une recherche directe d'emploi .
- Le service s'adapte à des situations de base, insatisfaisantes pour les jeunes et leur entourage, élabore puis met en œuvre des stratégies s'articulant autour :
 - des besoins des jeunes,
 - de ses attentes et de celles de sa famille,
 - des attentes, des contributions et des modes de fonctionnement des partenaires,
 - de la tolérance réciproque de ses milieux de vie,
 - des actions déjà engagées.

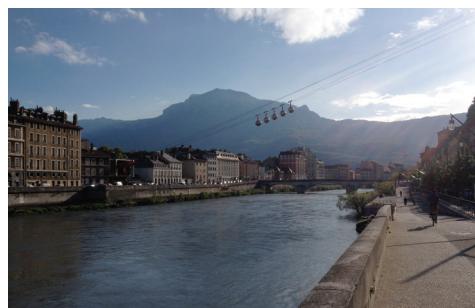
L'accompagnement

En fonction des difficultés observées, l'accompagnement peut viser :

- un accompagnement éducatif (systématique)
- un accompagnement psychologique
- un soutien orthophonique
- un soutien en psychomotricité
- un soutien parental.

Les accompagnements sont proposés essentiellement de manière individuelle mais des suivis en petit groupe peuvent être mis en place.

Le SESSAD intervient hors temps scolaire ou hors temps de travail pour les apprentis.



L'organisation

Le service s'appuie sur l'adhésion volontaire du jeune et de sa famille, la coopération et la motivation du jeune.

Le SESSAD de Grenoble est attentif au respect des dimensions éducatives et thérapeutiques des prises en charge, faisant de chaque projet personnalisé une action « sur mesure ».

Le service s'appuie sur la pluridisciplinarité de son équipe pour accompagner les jeunes.

Les réunions internes du service et les différentes rencontres avec l'usager et sa famille permettent d'ajuster si nécessaire, les modalités d'accompagnement du projet personnalisé.

Les documents d'accueil

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux familles.

Le contrat de séjour

Il est signé dans les 15 jours qui suivent l'inscription. Il définit les objectifs généraux de l'accompagnement et décrit la phase d'observation. Il formalise les engagements réciproques de l'usager, de sa famille et du SESSAD de Grenoble.

Orientation et financement

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie finance le service.



Le Projet Individualisé d'Accompagnement

Il est construit avec l'usager et sa famille et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins de la personne accueillie, en lien avec l'offre de service. Il est révisable si besoin.

Le droit de participation et d'expression

Afin de permettre leur participation à la vie du service, l'usager et sa famille sont invités à donner leur avis de manière écrite et anonyme sur le fonctionnement du service en répondant annuellement à une enquête de satisfaction.

Les partenariats

Pour remplir ses missions, le SESSAD a construit des partenariats et collaborations avec :

- les structures de soins en libéral
- l'inter-secteur de psychiatrie infanto-juvénile
- les services sociaux
- les collèges, les lycées professionnels, les centres de formations
- les enseignants référents
- les missions locales
- un réseau d'employeurs.

L'amélioration continue de la qualité des prestations

Depuis 2005, le SESSAD de Grenoble s'est engagé dans une démarche de projet intégrée, structurée et rigoureuse, sur la base d'un référentiel d'évaluation associatif, évaluation pensée comme une démarche d'amélioration continue de la qualité.